

## Classe de première et de terminale :

Il est possible de choisir :

- un enseignement de spécialité associé à la filière littéraire (5 heures/hebdo.) ;
- et/ou un enseignement facultatif (3 heures/hebdo.), ouvert aux élèves de L, S, ES et STG.

Il est possible de commencer un enseignement artistique (de spécialité ou facultatif) en classe de première.

La demande pour intégrer une 1ère L en spécialité arts dans notre lycée peut être faite par tout élève du département (dans la limite des places disponibles). Il est conseillé de rencontrer les enseignants pour s'assurer que l'enseignement artistique choisi correspond bien au désir mais aussi au projet d'orientation post-bac de l'élève.

**A partir de la rentrée 2011, une nouvelle procédure d'affectation en 1ère L spécialité arts est mise en place pour les élèves extérieurs au lycée.** La fiche de candidature en 1ère générale L spécialité arts est disponible dans l'établissement d'origine et doit être saisi par l'établissement d'origine avant le 15 juin.

**L'affectation est prononcée par le rectorat** en fonction des résultats scolaires et des places disponibles.

L'enseignement de spécialité de la filière L est doté au bac d'un fort coefficient.

Pour l'enseignement facultatif, les points au-dessus de la moyenne viennent s'ajouter, avec un coefficient 1 ou 2 suivant les cas, au total général des points acquis dans les autres matières. Il s'agit donc d'un bonus.